Site consacré aux Fonds structurels
RÉGION WALLONNE

InFoFeder
N° 2 – Mars 2010

Disponible sur www.europe.wallonie.be

EDITO

Clap deuxième ! Objectif de ce nouveau webzine « Info-Feder » ; mettre en lumière certains aspects moins connus de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.

FOCUS sur l'Agence de stimulation technologique et ses *Chèques Technologiques*, outils simples, souples et rapides pour les PME désireuses d'innover.

Que diriez-vous d'en savoir plus sur les audits et les contrôles ? Si cela vous tente, notre BON A SAVOIR vous plongera dans l'univers de l'Autorité d'audit.

Si le Département de la Coordination des Fonds structurels organise des évènements, il joue aussi le rôle de rapporteur des rendez-vous avec la Commission européenne. C'est pourquoi, nous avons tenu à faire un ZOOM ARRIERE sur la conférence consacrée aux nouvelles méthodes d'évaluation de la politique de cohésion qui a eu lieu à Varsovie les 30 novembre et 1er décembre 2009.

Nous ferons finalement un petit ARRET SUR IMAGE pour évoquer les « Regiostars awards », ces récompenses qui identifient les bonnes pratiques dans le cadre du développement régional européen.

Et pour pouvoir l'emmener partout où vous allez, « Info-Feder » est disponible dès maintenant en version imprimable.

Bonne lecture !

Danielle SARLET et Jean JANSS
Secrétaire générale f.f. Inspecteur général f.f.

FOCUS

L'Agence de stimulation technologique : des *Chèques Technologiques* pour aider les PME à innover !

La programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens a mis l'accent sur l'innovation technologique au bénéfice des entreprises en optimalisant l'offre de services technologiques des centres de recherche agréés. Un nouveau partenaire est venu se joindre à l'action pour permettre à ces deux moteurs de l'innovation technologique de se rencontrer. C'est ainsi que l'Agence de stimulation technologique (AST) est devenue un partenaire dans la mise en œuvre des actions cofinancées par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Parmi les dispositifs développés par l'AST, les *Chèques Technologiques* méritent que l'on s'y attarde. Ils sont une aide simple, souple et rapide pour les PME désireuses d'innover.

Une envie d'innover ?

Les *Chèques Technologiques* viennent juste de fêter leur première année d'existence, il est temps de les découvrir ou les redécouvrir ensemble.

Innover est souvent synonyme de développement, de croissance et parfois de survie, mais l'innovation fait craindre aussi de lourdes dépenses et des démarches compliquées. Les *Chèques Technologiques* ont été créés pour les PME, en réponse à ces appréhensions et surtout pour les aider dans leur besoin d'innovation.

Les Chèques Technologiques en quelques mots…
Une PME, établie en société commerciale et disposant d'un siège d'exploitation en Wallonie, peut demander à faire réaliser une prestation technologique (essais, prototypes, procédés, évaluation de l'impact environnemental,…) par un centre de recherche agréé ou une haute école. Ces prestations ont pour objet d'améliorer la capacité technologique propre de l'entreprise, quel que soit son secteur d'activités et, à long terme, de favoriser son développement et de créer de l'emploi.

Et l'AST dans tout ça ?
Sur une suggestion du Département de la Coordination des Fonds structurels, l'AST a conçu le système des *Chèques Technologiques* par la mise au point d'un processus simple et rapide via une interface web, logée sur le portail de l'innovation technologique (www.innovons.be).

Ce portail constitue le lieu de rencontre entre les PME demandeuses de prestations technologiques et les organismes de recherche disposant des compétences utiles.
L'entreprise et le centre de recherche approché s'accordent sur une prestation et introduisent les données de la prestation dans le dispositif. L'AST reçoit le dossier et le vérifie. Elle accorde à la PME, après paiement par celle-ci de 25% de la valeur des chèques correspondant au devis établi, le ou les *Chèques Technologiques* nécessaires afin qu'elle rémunère le centre pour la prestation effectuée. A l'issue de la prestation, le centre rédige un rapport contresigné par la PME. L'entreprise rémunère le centre via les *Chèques Technologiques*. Finalement, l'AST vérifie le rapport et paie au centre la contrevaleur de ces chèques.

Important à savoir…
Un *Chèque Technologique* a une valeur nominale de 500 euros.
La PME ne paie que 25% de sa valeur, contre 75% pris en charge par la Région wallonne et le FEDER.
La PME ne préfinance pas ces 75% et peut bénéficier de 40 *Chèques Technologiques* au maximum par année civile, pour une ou plusieurs prestations.

En cas de renonciation à la prestation ou d'interruption de cette prestation, la quote-part de 25% des *Chèques Technologiques* non utilisés est remboursée à la PME.

Et après une année de fonctionnement ?
En ce début 2010, on dénombre 3.393 *Chèques Technologiques* distribués pour une valeur totale de 1.696.500€. 168 PME en sont bénéficiaires et 225 dossiers sont dits recevables.
Par ailleurs, l'AST est parvenue à respecter les très courts délais de procédure annoncés.

Mais l'Agence de stimulation technologique, c'est bien plus encore que *les Chèques Technologiques*. Elle est un chef d'orchestre s'appuyant sur des opérateurs de terrain dans le but d'augmenter le niveau d'innovation technologique des entreprises wallonnes et de contribuer au développement économique et technologique wallon dans le cadre du Plan Marshall et de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.

Un peu d'histoire …

Sa création et son contexte
L'Agence de stimulation technologique (AST) est une société anonyme de droit public née en 2006, créée par la Région wallonne dans le cadre du Plan Marshall et en vertu du décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon.
En mai 2007, elle signe avec le gouvernement wallon un contrat de gestion qui couvre la période 2007-2011.

La nécessité d'existence de ce type d'organisme était déjà identifiée. La création de l'AST, chargée de structurer et de piloter un réseau d'entités chargées de soutenir et d'accompagner les entreprises qui se lancent dans l'innovation technologique, a permis d'accroître l'efficience et la visibilité de l'offre technologique.

Ses missions
Les missions de l'AST ont un but prioritaire : faire croître plus rapidement et plus efficacement le potentiel d'innovation technologique des entreprises.
A cet effet, elle œuvre, via son réseau, à un rapprochement entre les demandeurs de solutions (les entreprises) et les offreurs de technologie (les centres de recherche agréés, les universités et hautes écoles), au travers de 4 missions essentielles :

- mettre en place une politique de stimulation technologique ;
- organiser et mettre en réseau les métiers de l'intermédiation scientifique et technologique ;
- assurer une cohérence ainsi qu'une efficacité optimale du système d'intermédiation ;
- élaborer à cet effet des outils d'animation du réseau.

L'AST organise donc un maillage efficace entre les acteurs du développement technologique et les prestataires de service susceptibles de faciliter et de stimuler le processus de développement par l'innovation.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur http://ast.wallonie.be et sur www.innovons.be.

BON A SAVOIR

Sans audit, pas de FEDER !

Intéressons-nous maintenant à une des trois autorités identifiées dans la réglementation 2007-2013 des Fonds structurels, en tentant de mieux définir son rôle et de vous présenter ses activités.

Pour rappel, l'Autorité de gestion (le gouvernement wallon et son administration) est en charge de la mise en œuvre et du suivi des Programmes opérationnels conformément au principe de bonne gestion financière tandis que l'Autorité de certification valide les états de dépenses avant de solliciter le remboursement des concours européens auprès de la Commission. C'est donc l'Autorité d'audit qui est mise sous la loupe.

Pour ce faire, nous avons rencontré Monsieur Christophe RAPPE, Inspecteur des finances.

Info-Feder : Monsieur Christophe Rappe, pourriez-vous vous présenter ?

Christophe Rappe : Je suis inspecteur des finances. L'Inspection des finances est un corps inter-fédéral de fonctionnaires qui a pour mission principale de donner aux Ministres une assurance sur la légalité et sur l'opportunité des propositions qui ont un impact budgétaire important et cela, dans les différents gouvernements du pays. Des inspecteurs des finances sont ainsi accrédités auprès de chaque gouvernement du pays et assument une fonction de contrôle et de conseil auprès de un ou plusieurs ministres. Personnellement, j'assume avec un collègue, Monsieur Pierre MANGEZ, la responsabilité de la Cellule audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens (CAIF).

Info-Feder : Qu'est-ce que la CAIF ?

Christophe Rappe : C'est une cellule qui a été constituée en 1998 afin d'assurer des missions d'audit faisant l'objet d'un contrat conclu entre les gouvernements wallon et de la Communauté française et le Corps interfédéral de l'Inspection des finances. Il convenait en effet de répondre aux obligations réglementaires de l'époque quant à la réalisation d'un contrôle de second niveau par une autorité indépendante des pouvoirs subsidiants en charge de la gestion des projets cofinancés par les Fonds structurels.
Pour la période 2007-2013, ce contrat a été prolongé en confiant à la CAIF le rôle d'Autorité d'audit.
Pour assurer notre mission qui porte tant sur le FEDER que le FSE, notre effectif comporte également 5 auditeurs et 3 secrétaires détachés de l'administration de la Région wallonne ou de la Communauté française.

Info-Feder : Nous y voilà, quel est le rôle de l'Autorité d'audit ?

Christophe Rappe : Lors de la mise en œuvre d'un programme, l'Autorité d'audit vérifie le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle et remet à la Commission européenne un avis d'audit accompagné d'un rapport de contrôle annuel sur ses travaux. Ses activités, encadrées par les normes internationales d'audit, se basent sur une stratégie d'audit approuvée par la Commission européenne et régulièrement mise à jour. La méthode utilisée pour les travaux de l'Autorité d'audit comporte des évaluations de systèmes soutenues par un examen rigoureux des dépenses relatives aux projets déclarées au cours d'une période de référence de 12 mois. L'Autorité d'audit

communique ses conclusions aux Autorités de gestion et de certification et s'assure de l'exécution de ses recommandations.

A la fin de la mise en œuvre du programme, l'Autorité d'audit est responsable de l'envoi à la Commission d'une déclaration de clôture attestant de la bonne exécution du programme concerné.

Nous avons également été chargés de transmettre à la Commission européenne en début de programmation, un avis préalable sur le système de gestion et de contrôle mis en place par la Région wallonne. Ce travail a été effectué en partenariat avec un prestataire privé et a débouché sur une validation par la Commission fin août 2009.

Info-Feder : Cette validation était-elle importante ?

Christophe Rappe : Oui, car sans celle-ci la Région wallonne n'aurait pas été en mesure d'obtenir le remboursement des concours du FEDER qu'elle a déjà liquidé à titre d'avance aux bénéficiaires.

Cela montre également qu'*a priori* la Région a bien compris les exigences importantes de la Commission notamment en matière de description des contrôles.

Info-Feder : Quelles sont vos activités principales ?

Christophe Rappe : D'une part, nous travaillons de manière transversale, sur des audits systèmes liés aux rôles des différentes administrations concernées et aux différentes étapes de la gestion et du contrôle des dossiers cofinancés. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons déjà rencontré les agents du DCFS et d'autres administrations ou organismes concernés, dans le but d'évaluer le respect des règles en matière d'appel à projets, de sélection de ceux-ci et d'information aux bénéficiaires. D'autre part, nous allons également organiser et coordonner des contrôles de projets sur la base d'un échantillon. Ces contrôles seront réalisés par vos collègues de la Direction de l'Audit des Fonds européens au sein du Département de l'Audit du Secrétariat général, associés à la Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens par un protocole de collaboration.

Info-Feder : C'est donc à eux qu'auront à faire les bénéficiaires sélectionnés dans l'échantillon ?

Christophe Rappe : Exactement, mais ils ne seront pas les seuls dans la mesure où la vérification des dépenses déclarées dans un projet est principalement assumée par le service en charge du contrôle sur pièces (contrôle de premier niveau) et les administrations fonctionnelles en charge notamment du contrôle sur place. Les contrôles de projets dans le cadre des travaux de l'Autorité d'audit sont des contrôles dits de deuxième niveau destinés à obtenir une assurance que le système dans son ensemble fonctionne bien.

Info-Feder : Quels éléments seront vérifiés chez les bénéficiaires ?

Christophe Rappe : Beaucoup de choses ! La réalité physique du projet, l'existence des pièces comptables originales, l'existence d'une comptabilité adéquate des dépenses déclarées, la comptabilité proprement dite, l'existence et la cohérence des timesheets, le respect de la législation sur les marchés publics ou encore les règles de publicité portant sur l'intervention financière de l'Union européenne,…

Info-Feder : Vous attendez-vous à découvrir de nombreux problèmes ?

Christophe Rappe : *A priori*, non, dans la mesure où ces éléments devraient déjà avoir été vérifiés de manière exhaustive par le contrôle de premier niveau sur pièces et sur place.

Info-Feder : Et si malgré tout, quelque chose n'était pas en règle, que se passerait-il ?

Christophe Rappe : D'abord, il faut savoir que tous nos rapports sont soumis aux organismes et aux bénéficiaires audités pour leur permettre de rectifier ce qui aurait été mal compris, ou pour apporter les justifications qui faisaient défaut.

En cas de constat d'erreur, pour le bénéficiaire, il s'agirait de rembourser les sommes indûment perçues et dans le cas d'une irrégularité supérieure à 10.000€ de concours FEDER, celle-ci devrait être notifiée pour information à l'OLAF (Office européen de lutte anti-fraude). Pour la Région, l'avis d'audit que j'ai évoqué tout à l'heure pourrait alors être assorti de réserves pouvant entraîner une suspension des paiements par la Commission, voire des corrections financières forfaitaires.

Info-Feder : Il vaut mieux être prudent. Pour conclure, de votre expérience, quels sont les problèmes majeurs que vous avez déjà rencontrés ?

Christophe Rappe : Le non-respect de la législation sur les marchés publics, l'absence ou le caractère non probant des pièces justificatives, le manque de documentation des contrôles, la difficulté d'attester de la réalité du temps presté sur un projet, l'incohérence ou l'inexistence des timesheets ou encore le traitement incorrect de la TVA au titre de dépenses subsidiées.

Coordonnées de la Cellule audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens:
Avenue Gouverneur Bovesse 103-106
5100 Namur (Jambes)
Tél. : 081/25.46.20

Pour plus d'informations sur le système de contrôle de la politique de cohésion, nous vous invitons à télécharger la publication de la DG Regio, *Système de contrôle de la politique de cohésion – Fonctionnement pour la période budgétaire 2007-2013*, octobre 2009 :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/audit2009/audit2009_fr.pdf

ZOOM ARRIERE

L'évaluation : outil indispensable à la poursuite de la politique de cohésion !

Conférence sur les nouvelles méthodes d'évaluation de la politique de cohésion des 30 novembre et 1er décembre 2009 à Varsovie

Vous entendez parfois parler d' « évaluation » dans le secteur des Fonds structurels. Qu'en est-il exactement ?
ZOOM ARRIERE revient sur cette étape importante de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels. Par ce biais, nous souhaitons vous montrer que les États membres sont acteurs de l'évaluation et éviter la confusion entre l'évaluation et l'audit. Ce dernier assure un certain contrôle des dépenses, tandis que l'évaluation mesure de manière tangible l'efficacité et l'efficience de la Politique de cohésion et donc des actions co-financées sur le terrain. Elle rend légitimes les dépenses réalisées.

Lors de sa conférence à Varsovie des 30 novembre et 1er décembre 2009, à laquelle le Département de la Coordination des Fonds structurels a bien entendu participé, la Commission a mis l'accent sur les nouvelles méthodes d'évaluation de la politique de cohésion.
Ces méthodes s'inscrivent dans une perspective d'évaluation dite *in itinere* (ou en continu), fondée sur une démarche souple et orientée vers les besoins des Etats membres.
Dans cette optique, ces derniers bénéficient d'une latitude accrue et sont désormais amenés à identifier les domaines dans lesquels une évaluation pourrait être nécessaire et décider des thèmes et calendrier à retenir. A cet égard, un plan d'évaluation est prévu dans les programmes opérationnels.

Cet événement organisé par la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne (DG REGIO) a réuni quelques 500 personnes d'horizons professionnels divers (décideurs politiques, fonctionnaires, consultants, etc.) et en provenance de nombreux pays européens et non européens (USA et Turquie notamment).

Deux jours de conférence interactive et conviviale…

La DG Regio a opté pour une formule en ateliers, ponctués d'exposés succincts réalisés par des professionnels de l'évaluation (représentants du monde académique, de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de l'OCDE, des administrations en charge de la politique régionale, de sociétés de consultance, etc.).
La ministre polonaise du Développement régional, Madame Elżbieta Bieńkowska et le Commissaire européen pour la politique régionale, Monsieur Paweł Samecki, ont rappelé que l'approche évaluative doit s'envisager selon quatre dimensions interreliées :

- le niveau macro qui comprend la logique de la <u>politique</u>, la décision stratégique et le public visé ;
- les <u>instruments</u>, en l'occurrence les fonds structurels européens ;
- les <u>mécanismes</u>, à savoir les programmes spécifiques ;
- et enfin, les <u>effets</u> qui traduisent un changement de comportement suite à l'agrégation des trois facteurs précédemment cités.

Depuis le 9 février 2010, le Commissaire en charge de la politique de cohésion est l'Autrichien Johannes HAHN, ancien ministre fédéral de la Science et de la Recherche en Autriche.

Les ateliers en vrac…

Parmi les huit ateliers proposés, les thèmes suivants ont été abordés :

- les techniques d'évaluation et les situations propices à leur utilisation : parmi ces méthodes évaluatives, citons le contrefactuel, qui consiste à estimer ce qui se serait produit sans l'intervention des fonds structurels, les modèles macro-économiques ou encore les études de cas ;
- les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact, qui permettent le transfert de l'information vers différents acteurs, représentent des outils indispensables pour certains choix politiques et structurent le suivi ;
- les limites du PIB comme indicateur de développement durable : le PIB n'est pas le seul critère à prendre en considération pour évaluer l'impact de la politique de cohésion en termes de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

Pour clore la conférence …

Danuta Hübner, Députée au Parlement européen et ex-Commissaire européenne pour la politique régionale, a rappelé l'importance de l'évaluation pour la politique de cohésion – évaluation qui permet souvent d'alimenter positivement le débat politique. Elle a également mis en exergue la plus value de la politique communautaire pour poursuivre la politique de cohésion sur le long terme. Dans cette optique, il faut continuer la dissémination des bonnes pratiques et l'amélioration en continu des techniques et méthodes évaluatives.

Quelques messages clefs à épingler

La qualité de l'évaluation reste le mot d'ordre - qualité des méthodes employées, qualité du travail effectué par les acteurs, les partenaires. Et pour obtenir des résultats d'analyse fiables, trois ingrédients sont indispensables :

- des outils performants : les évaluations doivent se baser sur des indicateurs robustes et cohérents. Ceux-ci sont des aides à l'évaluation, ils ne sont pas des objectifs à atteindre. Leur harmonisation doit être assurée ;
- une approche holistique : il est essentiel d'employer des méthodes multi-dimensionnelles dans les évaluations menées et d'adopter une approche globale des actions co-financées sur le terrain ;
- la professionnalisation des dispositifs évaluatifs : si précédemment, l'accent était mis sur la gestion des dépenses, les techniques d'évaluation évoluent vers des pratiques durables grâce aux réseaux développés, aux protocoles et aux structures professionnelles mis en place.

Si vous souhaitez explorer davantage le sujet, les exposés des deux jours de conférence sont consultables sur le site :

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/evaluation2009/index_en.htm

La note d'orientation sur les méthodes d'évaluation peut également vous éclairer sur certains aspects de l'évaluation. Vous pouvez la retrouver sur http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/evaluation_fr.htm

ARRET SUR IMAGE

« Regiostars awards » – la récompense pour les projets innovants.
La Wallonie à l'honneur : un lauréat en 2009, un finaliste en 2010 !

Ce deuxième « ARRET SUR IMAGE » vous propose de revenir sur les « regiostars awards », ces récompenses dont l'objectif est d'identifier les bonnes pratiques en matière de développement régional et de souligner les projets originaux et innovants cofinancés par le FEDER qui pourraient inspirer d'autres régions. Elles permettent aussi d'améliorer l'information sur les bonnes pratiques, de stimuler l'échange d'expériences et d'offrir une plus grande visibilité à l'innovation.
Ces récompenses annuelles concernent les meilleurs projets de la politique régionale européenne.

La Wallonie pouvait déjà se targuer, en 2009, de compter un lauréat parmi les 17 finalistes de la catégorie « Recherche et développement technologique et innovation » : Cenaero – Centre d'excellence en recherche aéronautique. Cenaero, situé à Gosselies, a pour mission principale le développement d'outils de modélisation et de simulation numérique notamment sur la mécanique des structures et les contraintes dans les pièces des avions.

En 2010, le suspense est à son comble puisqu'un projet wallon figure encore parmi les finalistes. Il s'agit de la réaffectation du site PIEPER, dont l'activité était la construction de matériel électrique, menée par la SPI+ (Agence de développement pour la Province de Liège) et qui est nominée dans la catégorie « Usage innovant de chancres dans un contexte urbain ». Le dénouement aura lieu les 20 et 21 mai prochains lors de la Conférence « Regions for economic change » organisée par la DG Regio.

Ce projet liégeois de revitalisation urbaine assure un espace nouveau pour accueillir 10 entreprises actives dans le secteur du bâtiment et de la construction (plomberie, verrerie, panneaux photovoltaïques, chauffage, systèmes de sécurité,…), dans un cadre entièrement verdurisé.